Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 78 (1990)

Heft: 2

Artikel: Entre purgatoire et inquisition

Autor: Berset Geinoz, Béatrice

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-279303

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Entre Purgatoire et Inquisition

Un document passionnant sur les femmes et la religion à Fribourg en 1430.

la recherche de documents d'archives sur les béguines de Fribourg à la fin du Moyen Age, Kathrin Utz Tremp tomba sur les actes d'un procès de l'Inquisition en 1430 dans cette même ville.

Elle pensa y trouver, comme le fit Le Roy Ladurie pour Montaillou, des indications intéressantes sur la vie quotidienne des Fribourgeois. Il y en avait, certes, mais toujours subordonnées à des discussions religieuses tournant autour du Purgatoire et de l'Enfer, autour des âmes qui étaient censées revenir (ou ne pas revenir) dans la communauté des vivants après la mort.

Les autorités fribourgeoises étaient allées chercher à Lausanne des inquisiteurs qu'elles chargeaient d'instruire le procès d'une secte de Vaudois (disciples de Valdo, un prédicateur du XIIe siècle condamné comme hérétique) présents à Fribourg depuis une trentaine d'années. L'enquête fut difficile, elle dura 33 jours, il y eut 90 auditions qui aboutirent à la condamnation de 5 hommes et de 8 femmes à des peines diverses : 6 femmes furent condamnées à la prison perpétuelle, peine la plus grave après la condamnation à mort, c'est-à-dire qu'elles supportèrent des peines plus lourdes que les hommes.

Les femmes de Fribourg semblent en effet à la fois plus concernées par les questions religieuses et plus libres dans leurs propos et leurs opinions. Elles discutent dans la rue, devant leur maison, ou dans les cimetières où elles se rencontrent pour échanger des pensées dévotes, alors que les hommes échangent de tels propos, encore que bien plus rarement, dans les maisons corporatives!

Elles apprécient un bon sermon, qu'il soit prononcé par un prêtre conforme ou par un apôtre vaudois itinérant. Elles ont la passion de la confession et rapportent au confesseur vaudois la pénitence donnée par le confesseur orthodoxe! Elles font en somme assaut de piété en même temps que d'espionnage religieux.

Il faut dire que durant les 33 jours du procès elles avaient été soumises à un conditionnement particulièrement sévère de la part de l'Inquisition : un arrosage continuel de sermons par des prédicateurs qui, le jour d'après, leur faisaient face comme inquisiteurs au tribunal!

Une veuve aisée, la Buschilliona, brava pourtant si bien l'Inquisition qu'aucune charge ne put être retenue contre elle, ce qui est exceptionnel au vu des accusations dont elle avait été l'objet.

Foyer de résistance

Dans la société encore très mobile du XVe siècle – elle ne se figera qu'après la Réforme – cette veuve estimée était entourée d'une « clientèle » pour laquelle elle te-



Le prédicateur et son public féminin (retable de Saint-Aubin, Musée de Fribourg).

nait table ouverte. En profita notamment une marginale, la grosse Surrera, qui porta contre elle la première accusation d'impiété. Puis ses voisines chuchotèrent qu'un fils de la Buschilliona était mort dans la foi vaudoise et sans l'extrême-onction. Au conseil de faire dire des messes pour le repos de son âme, la veuve aurait répondu que s'il se trouvait dans un lieu agréable, il n'avait besoin d'aucune aide et au cas contraire, rien ne saurait le faire revenir. Un prédicateur augustin la blâma sans la nommer, dans un sermon, assurant les fidèles présents du retour des défunts si on ne faisait pas dire les messes nécessaires en leur faveur.

Il semblait dès lors facile à l'Inquisition de la confondre, mais elle n'y parvint pas. Confrontée aux témoins, la Buschilliona resta ferme sur ses positions qu'elle estimait être celles d'une bonne chrétienne. Elle plaida tant et si bien sa cause qu'elle retourna ses accusatrices en sa faveur.

L'Inquisition ne put rien contre ce foyer de résistance de femmes groupées autour de celle qui avait une force morale exceptionnelle ainsi qu'un niveau intellectuel à la hauteur de celui des juges. La lassitude des juges et des autorités qui les avaient fait venir mit fin au procès assez rapidement.

La valeur historique de ce document ne fait aucun doute pour Kathrin Utz Tremp, même si elle fait des restrictions quant à leur fiabilité totale, du fait de l'orientation particulière donnée par les juges de l'Inquisition, du fait aussi de la fixation écrite des témoignages, dans une autre langue, en l'occurrence le latin. Parfois « je les entends parler » dit-elle pourtant.

Témoignage sur les prédicateurs et les sermons et sur leur influence sur les auditeurs, sur la pratique des fêtes, la valeur accordée par les fidèles aux objets bénis (cierges, rameaux...), sur la critique de l'Eglise et des couvents, émanant de simples femmes sensées cent ans avant les Réformateurs...

Les actes du procès de l'Inquisition en 1430 à Fribourg constituent une contribution non négligeable à l'histoire des mentalités.

« Il y a en fin de compte derrière ce nouvel intérêt pour la pensée et le sentiment d'une couche plus large de la population, un changement dans la conception des forces qui régissent le monde et font l'Histoire » explique l'historienne.

Béatrice Berset Geinoz